



104434 - Comment doit s'asseoir en prière celui qui n'est pas en mesure d's'asseoir à califourchon?

question

Comment doit s'asseoir en prière celui qui n'est pas en mesure d's'asseoir à califourchon jugée pénible pour lui?

la réponse favorite

Louange à Allah.

On recommande au fidèle en prière de s'asseoir à califourchon à trois étapes du déroulement de la prière:

1. Entre deux prosternations.
2. Au cours du premier *tashhhoud* (position assise observée au terme des deux premières rakaa et à la fin de la prière) pour les prières qui en comptent deux.
3. Au cours du *tashahhoud* pour toute prière qui en comptent un seul comme celle composée de deux rakaa.

La position assise en question consiste à dresser son pied droit sur les orteils et s'asseoir sur son pied gauche pilié. Ceci concerne aussi bien l'homme que la femme parce que le discours le recommandant a une portée générale: « Priez comme vous me vouez prier » dit le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) (rapporté par al-Boukhari, 631)

La position assise ci-dessus indiquée est une des recommandations de la prière qui n'ont pas un caractère obligatoire selon la Sunna. Celui qui l'omet ne commet aucun péché.

On lit dans les avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (4/446): « la Sunna



recommande (au fidèle) de s'asseoir sur son pied gauche tout en dressant son pied droit sur les oreilles au cours du premier *tashahhoud*. Durant le second *tashahhoud*, la Sunna lui recommande de placer son pied gauche sous sa jambe droite sous son derrière. Tout ceci reste une simple recommandation. Si le fidèle faisait l'inverse, sa prière ne deviendrait pas invalide. »

il n'y a aucun inconvénient à ce que celui qui ne peut pas s'asseoir à califourchon parce que d'une forte corpulence ou souffrant d'une douleur au pied ou pour d'autres raisons s'assoie comme il peut compte tenu de la parole d'Allah le Très-haut : « Craignez Allah, donc autant que vous pouvez, écoutez, obéissez et faites largesses. Ce sera un bien pour vous. Et quiconque a été protégé contre sa propre avidité... ceux-là sont ceux qui réussissent. » (Coran, 64:16) et de la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui): « quand je vous donne un ordre, exécutez-le dans la mesure du possible. » (rapporté par al-Boukhari, 7288 et par Mouslim, 1337)

L'auteur de *Asnaa al-Mataalib* (1/164) dit: « quelques soient les positions assises adoptées par les fidèles dans sa prière, cela lui suffit. Il demeure toutefois préférable qu'il observe la position *tawarrouk* (indiquée ci-dessus) dans le dernier *tashahhoud* et s'assoie à califourchons dans le reste des positions assises. » Extrait succinct.

Allah le sait mieux.